

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/03/2021

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

L'an deux mille vingt ET un, le vingt-cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HOSTALIER Valérie.

### Etaient présents :

M. BOULAHYA Rachid, M. CAKIR Suayib, M. ERTUGRUL Ali, M. GANÉE Roger, Mme HOSTALIER Valérie, Mme HUMBLLOT Valérie, Mme IMBERT Stéphanie, M. IMBERT Alain, Mme LABELLE Aurélie, Mme MARTZLOFF Laetitia, M. MATHELIN Jean, M. MOSSON Arnaud, Mme NICOLAS Jocelyne, M. POILLOT JérémY

Date de convocation

18/03/2021

### Procuration(s) :

Date d'affichage

18/03/2021

Etai(ent) absent(s) : Mme AUSSENAC Laurie,

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

### Etai(ent) excusé(s) :

et publication du :

.././....

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. POILLOT JérémY

**Numéro interne de l'acte : 2021.013**

**Objet : Busage fossé**

Considérant que le projet de création par la Communauté de communes Rives de Saône d'un parking surveillé lieu dit le Pâtis de la Borde nécessite le busage du fossé communal limitrophe, et la délibération communale du 28/01/2021 autorisant la signature d'un bail emphytéotique pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle AD n° 126, Considérant que dans le cadre de ces travaux, et de façon conjointe, il est judicieux de busier le fossé limitrophe du parking et de son chemin d'accès, pour assurer la cohérence de l'aménagement, mutualiser les coûts et l'organisation du chantier,

Considérant que l'opération dans son ensemble a fait l'objet d'une demande d'aide financière par la CCRS au titre de la DSIL, à hauteur de 30 %,

Le coût du busage du fossé sera pris en charge par la commune, déduction faite de l'aide de la DSIL le cas échéant obtenue, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique confiée à la CCRS.

Le plan de financement prévisionnel du parking et le busage est le suivant :



Dépenses montant H.T		Recettes	
Travaux d'aménagement d'un parking sécurisé (y compris busage fossé 40 094 € HT) <b>Estimatif avant appel d'offres</b>	381 564 €	Région Contrat de Pays 30 %	99 000 €
Etude de sol	4 000 €	LEADER Europe	100 000 €
Eclairage publique + renforcement transfo.électrique SICECO <b>Estimatif en attente devis</b>	20 000 €	ETAT DSIL sollicitée 30 %	130 651 €
Honoraires : plan topographique et maîtrise d'œuvre	29 940 €	Participation commune Saint Usage busage fossé DSIL déduite	28 052 €
		Autofinancement CCRS	77 801 €
<b>TOTAL</b>	<b>435 504 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>435 504 €</b>

Vu les plans et estimatif présentés,  
Vu le projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

-AUTORISE Mme le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Communauté de communes Rives de Saône  
DIT que la dépense sera inscrite au BP 2021 de la commune.

VOTE : Adoptée à la majorité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SAINT-USAGE  
Le Maire,

